Ville de Lausanne
Service de l'urbanisme

CONSEIL COMMUNAL

PLAN D'AFFECTATION

"SÉVELIN NORD"

APPROUVÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE DANS SA SÉANCE DU

08 JANVIER 2026

Le syndic: Le secrétaire:

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE DANS SA SÉANCE DU

Le président: Le secrétaire:

PLAN SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE À LA DIRECTION DE LA CULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

du: **27 JANVIER 2026**

au: **26 FÉVRIER 2026**

Lausanne, le:

Le syndic: Le secrétaire:

APPROUVÉ PAR LE DÉPARTEMENT COMPÉTENT

La cheffe du département:

ENTRÉE EN VIGUEUR:

Le:

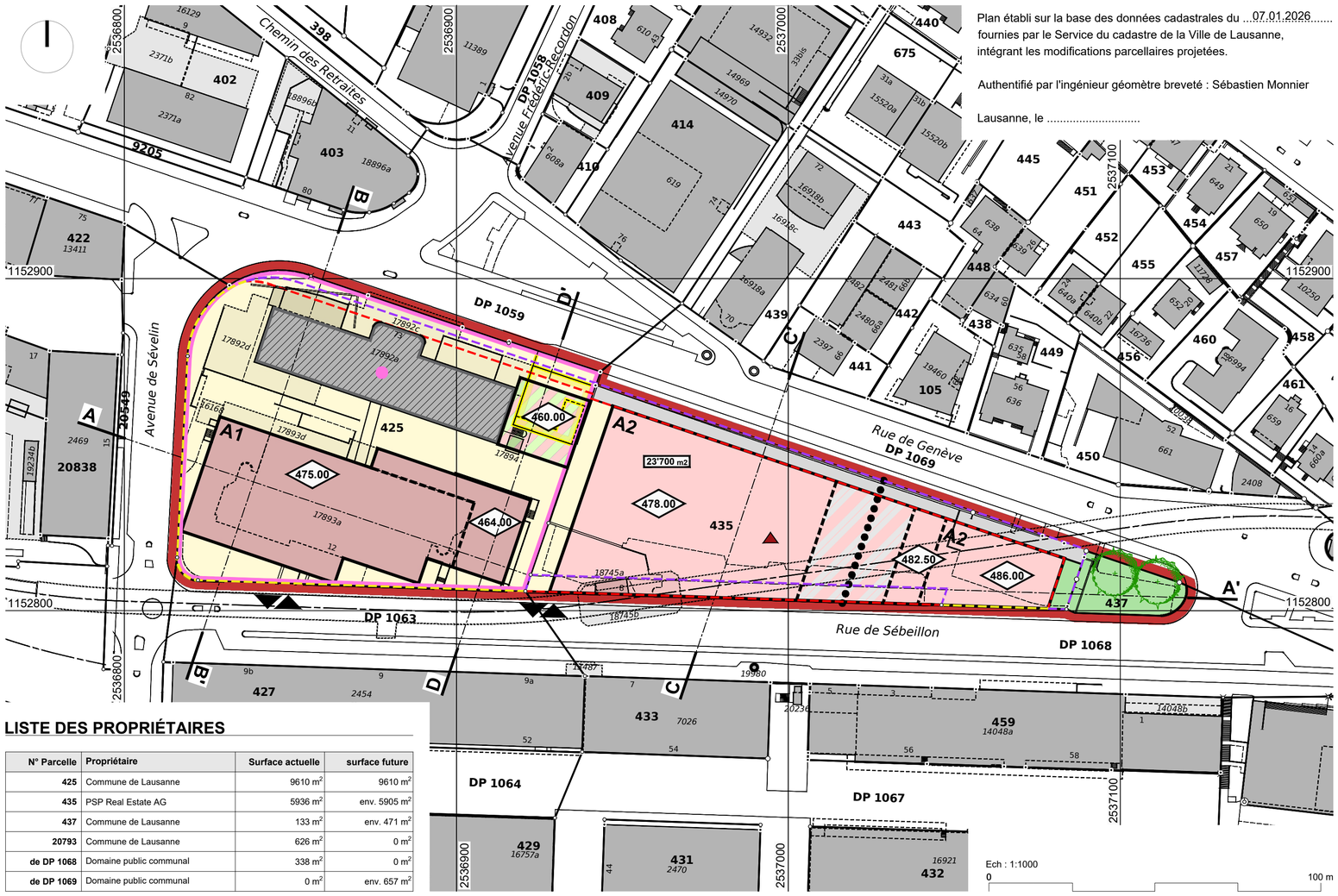
Dossier	Ilôts	Échelle	Date	Arch - Dess
IDAFF 224'929	1905	1:1'000	08.01.2026	LW - CBE

PLAN DE DÉTAIL

Plan établi sur la base des données cadastrales du 07.01.2026 fournies par le Service du cadastre de la Ville de Lausanne, intégrant les modifications parcellaires projetées.

Authentifié par l'ingénieur géomètre breveté : Sébastien Monnier

Lausanne, le .....



LISTE DES PROPRIÉTAIRES

N° Parcelle	Propriétaire	Surface actuelle	surface future
425	Commune de Lausanne	9610 m²	9610 m²
435	PSP Real Estate AG	5936 m²	env. 5905 m²
437	Commune de Lausanne	133 m²	env. 471 m²
20793	Commune de Lausanne	626 m²	0 m²
de DP 1068	Domaine public communal	338 m²	0 m²
de DP 1069	Domaine public communal	0 m²	env. 657 m²

LÉGENDE

RESTRICTION DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE LA PROCÉDURE LATC

- Périmètre du plan d'affectation

Zone d'affectation

- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
- Zone d'activités économiques 15 LAT
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT
- Degré de sensibilité au bruit

Contenu superposé - Espace bâtis

- Périmètre d'implantation des constructions
- Limite de secteur d'altitude
- Périmètre d'implantation des constructions basses
- 000.00 / 000.00 — Cote d'altitude maximale des constructions dans le secteur d'altitude indiqué
- 0000 m2 — Surface de plancher déterminante maximale
- Parcelle soumise aux dispositions sur la disponibilité des terrains

Contenu superposé - Espace extérieur

- Aire de dégagement
- Aire d'implantation de la liaison publique de mobilité active
- Liaison publique de mobilité active
- Arbres à maintenir

RESTRICTION DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE PROCÉDURES LIÉES À CELLE DE LA LATC

- Limite légalisée des constructions (PGA, 26 juin 2006)
- Limite nouvelle des constructions
- Limite radiée des constructions
- Nouvelle limite de parcelle
- Limite de parcelle suprimée

ÉLÉMENT RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES OU MENTIONNÉS À TITRE INDICATIF

Patrimoine

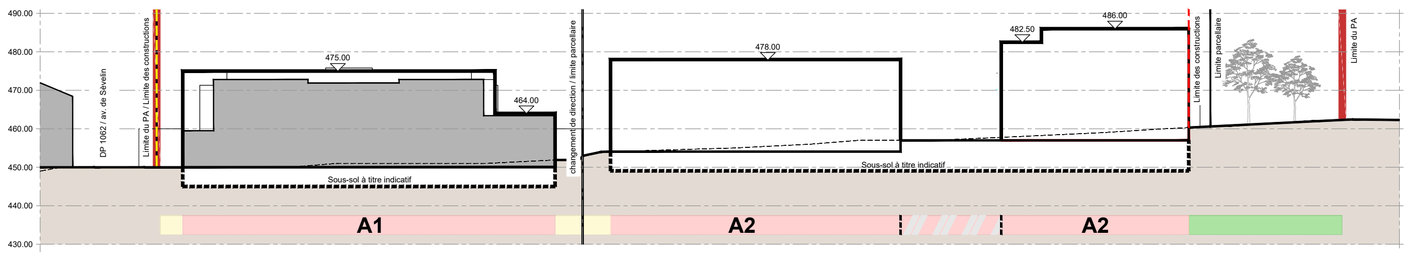
- Bâtiment à conserver et inscrit à l'inventaire
- Site d'intérêt prépondérant (note 2)
- Bâtiment figurant au recensement architectural cantonal en note 2

Autre élément

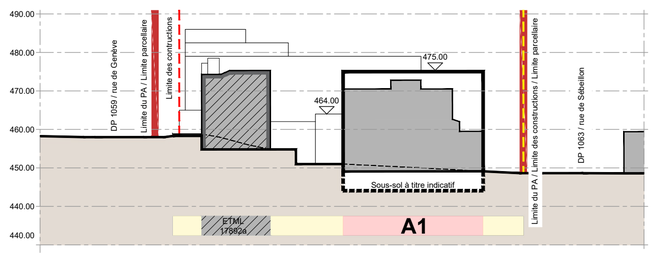
- Bâtiment et élément prévus démolis
- Accès au parking

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES MOYENNES	E	2536900	N	1152800

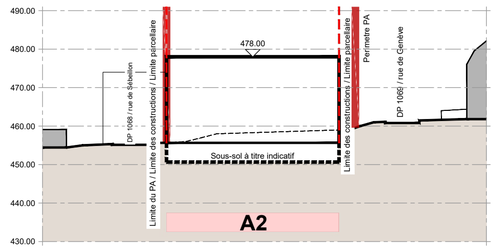
COUPE A - A'



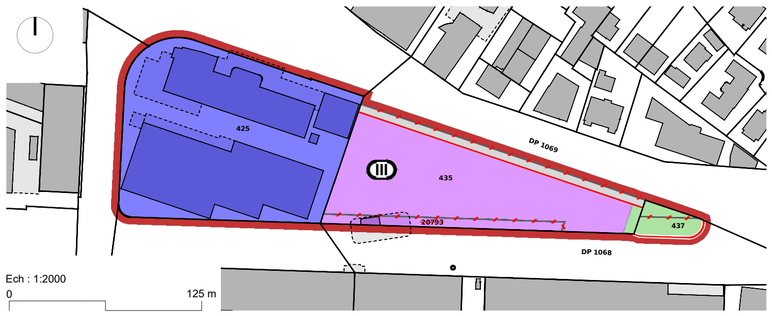
COUPE B - B'



COUPE C - C'



PLAN DES ZONES ET MUTATION PARCELLAIRE



COUPE D - D'

